

SITUATION ANNUELLE DE SICAV BHO OBLIGATAIRE ARRETEE AU 31/12/2005

OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 12 Avril 2004, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » tels qu'arrêtés à la date du 31 Décembre 2005. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

La situation du portefeuille titre au 31 Décembre 2005 fait apparaître des obligations « BATAM » détenues par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » pour une valeur faciale de 820 000 Dinars. Ces obligations sont évaluées au 31 Décembre 2005 à 475 000 Dinars, soit une moins value constatée de 345 000 Dinars.

Il est à signaler qu'à partir du 15 Mai 2003, la société « SICAV BH- OBLIGATAIRE » a procédé à la suspension de la comptabilisation des intérêts sur les emprunts obligataires « BATAM ».

Les intérêts sur les emprunts « BATAM » ne sont constatés en produits qu'au moment de leurs encaissements. Les intérêts courus nets relatifs aux emprunts obligataires « BATAM 2000 » et « BATAM 2001 » et non comptabilisés en produit au 31 Décembre 2005 s'élèvent respectivement à 32 342 Dinars et 61 479 Dinars.

Selon les informations disponibles, la société « BATAM » connaît des difficultés financières et une dégradation de ses perspectives et a été notée « D » sur l'échelle de notation à court terme et à long terme. Par ailleurs, plusieurs incidents de paiements sont constatés sur les obligations « BATAM ».

Comme il est indiqué, les obligations détenues sur cette relation sont évaluées au 31 Décembre 2005 à leur coût d'acquisition historique compte tenu d'une dépréciation de 345 000 Dinars, soit 42,07% de l'encours.

Nous estimons que le montant de la dépréciation des obligations « BATAM » pratiquée par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE », reste forfaitaire. L'estimation du montant du risque de non paiement des obligations « BATAM » par la méthode actuarielle (actualisation des flux de trésorerie futurs générés par les titres) ne peut être faite dans un contexte d'insuffisance d'informations sur les perspectives d'activité futures de la société « BATAM ».

A notre avis et sous réserve de l'incidence de l'incertitude portant sur la valeur des obligations « BATAM » ci-dessus formulée, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » ainsi que des résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2005 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1/ Certains comptes à terme ouverts auprès de la « BANQUE DE L'HABITAT » pour un montant global de 1 864 000 Dinars ont fait l'objet d'un remboursement anticipé. En se basant sur l'accord du comité de trésorerie de la « BANQUE DE L'HABITAT », la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » n'a pas comptabilisé des pénalités au titre du remboursement anticipé des placements en compte à terme.

2/ Comme indiqué dans les notes aux états financiers, la société « SICAV BH- OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. En effet, l'ancienne méthode d'évaluation consiste à évaluer les obligations à leur dernier cours boursier lorsqu'il est disponible. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition.

3/ La société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » a souscrit à des billets de trésorerie rémunérés généralement à un taux fixe de 4,5 %. Outre ces intérêts, la société « SICAV BH- OBLIGATAIRE » perçoit, au titre de ces billets de trésorerie, une commission de placement qui peut atteindre 1,7 % brut. Cette commission est reprise en résultat sur la durée des billets de trésorerie et est constatée parmi les revenus des placements monétaires.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

1/ Comme il ressort de l'état du portefeuille de la société « SICAV BH- OBLIGATAIRE », l'actif est employé à la date du 31 Décembre 2005 à raison de 39,1 % uniquement dans des valeurs mobilières, ce qui est en dessous de la proportion d'emploi minimale de 50 % prévue par l'article 2 du Décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » emploie 18,72 % de son actif en titres émis (emprunt obligataire BH et certificats de dépôts) ou titres garantis (emprunt obligataire et billets de trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10 % fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. Par ailleurs, il est à signaler que le niveau de placement global auprès de la « BANQUE DE L'HABITAT », en emprunts obligataires, certificats de dépôt et comptes à terme, s'élève au 31 Décembre 2005 à 30 572 412 Dinars soit 41 % du total actif, ce qui constitue un taux élevé eu égard aux règles pratiques admises en matière de concentration du risque.

3/ L'actif de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » est employé à la date du 31 Décembre 2005 à raison de 28,96 % dans des comptes à terme et disponibilités, ce qui est en dessus de la proportion d'emploi maximale de 20 %.

4/ Dans l'attente de la publication du règlement du CMF et du cahier des charges régissant les conditions d'inscription des titres émis par les sociétés anonymes dans les comptes en valeurs mobilières, et en application des dispositions de la Loi n° 2000-35, de son Décret d'application n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 ainsi qu'aux articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales, la société assure le suivi des titres de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » par la tenue de comptes en valeur mobilière aux noms de ses actionnaires.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2005.

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

OBJET : RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la « BANQUE DE L'HABITAT » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 180 Dinars en TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la société « SIFIB BH » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « SIFIB BH » est calculée au taux de 0,45 % de l'actif net.
- La convention de placement d'un billet de trésorerie émis par la société « MODERN LEASING » pour une période de 90 jours et souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ». Le taux de rémunération de ce billet de trésorerie est fixé à 6,5% l'an.
- Des placements auprès de la « BANQUE DE L'HABITAT » sous forme de comptes à terme, de certificats de dépôts et d'emprunts obligataires pour des montants d'encours au 31 Décembre 2005, respectivement de 20 406 000 Dinars, 9 500 000 Dinars et 450 000 Dinars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN AU 31/12/2005

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	29 127 464	29 166 424
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés			-
b - Obligations et Valeurs assimilées		29 127 464	29 166 424
c - Autres Valeurs			-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		45 436 541	34 897 072
a - Placements monétaires	3-3	44 968 776	34 205 840
b - Disponibilités		467 765	691 232
AC 3 - Créances d'exploitation		-	60 954
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		74 564 005	64 124 450
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	84 268	74 850
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	251 776	178 414
TOTAL PASSIF		336 044	253 264
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	71 194 437	61 371 545
CP 2 - Sommes distribuables		3 033 524	2 499 641
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		494	83
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 033 030	2 499 558
ACTIF NET		74 227 962	63 871 186
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		74 564 005	64 124 450

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2005

	<u>Notes</u>	<u>Exercice 2005</u>	<u>Exercice 2004</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		1 545 259	1 245 227
a - Dividendes			
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	1 545 259	1 245 227
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 696 591	1 024 071
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 241 850	2 269 299
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	312 706	228 021
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 929 145	2 041 278
<u>PR 3 - Autres produits</u>		14 237	18 265
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	106 185	93 864
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 837 197	1 965 680
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		195 834	533 878
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		3 033 030	2 499 558
<u>PR 4 - Régularisation du résultat</u>			

<u>d'exploitation (annulation)</u>	- 195 834	- 533 878
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 316 533	- 50 138
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres	-	-
* Frais de négociation	-	- 752
RESULTAT NET DE LA PERIODE	2 520 664	1 914 789

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2005

	<i>Exercice 2005</i>	<i>Exercice 2004</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	2 837 197	1 965 680
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 316 533	- 50 138
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	- 752
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	2 973 649	1 647 761
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	98 190 609	79 308 843
* Capital	95 034 200	76 932 500
* Régularisation des sommes non distrib.	- 461 203	- 74 932
* Régularisations des sommes distrib.	3 617 612	2 451 275
b - Rachats	87 380 848	50 819 834
* Capital	84 847 300	49 115 400
* Régularisation des sommes non distrib.	- 413 728	- 49 091
* Régularisation des sommes distrib.	2 947 276	1 753 525
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 356 776	28 756 038
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	63 871 186	35 115 148
b - En fin de période	74 227 962	63 871 186
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de période	614 662	336 491
b - En fin de période	716 531	614 662
VALEUR LIQUIDATIVE	103,594	103,913
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	3,61%	3,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS Arrêtées au 31 / 12 / 2005 (Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Le 15 Mai 2003, la « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé à la suspension de la comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts obligataires « BATAM ». Les intérêts sur les emprunts « BATAM » ne sont constatés en produits qu'au moment de leurs encaissements.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les obligations détenues sur la société « BATAM » ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de défaut de paiement pour un montant de 345 000 Dinars. Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 29 127 464 Dinars, contre un solde de 29 166 424 Dinars au 31/12/2004. L'état du portefeuille-titres ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2005 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/05	% actif net	Notation ou garantie
* Obligations des sociétés		9 938 000	10 061 643	13,55%	
AIL 2000	3 000	60 000	63 277	0,09%	UIB
AFRICA 2003	10 000	1 000 000	1 017 589	1,37%	BH
AIL 2005	10 000	1 000 000	1 019 803	1,37%	BTKD
ATL 2002/2	3 000	180 000	187 620	0,25%	A-
BH 1	7 500	450 000	450 062	0,61%	BH
BATAM 2000	8 000	320 000	160 000	0,21%	D
BATAM 2001	5 000	500 000	315 000	0,42%	D
BIAT 2002	10 000	800 000	802 315	1,08%	BIAT
BTEI 2004	10 000	1 000 000	1 026 028	1,38%	BTEI
BTKD 98/1	1 000	30 000	30 163	0,04%	AA-
CIL 2001/1	5 000	100 000	102 498	0,14%	BBB
CIL 2002/1	3 000	12 000	125 046	0,17%	BBB
CIL 2002/2	2 000	16 000	162 814	0,22%	BBB
CIL 2003/1	10 000	1 000 000	1 011 200	1,36%	BBB
GENERAL LEASING 2004-1	5 000	500 000	528 126	0,71%	BBB
GENERAL LEASING 2003-2	2 500	250 000	262 945	0,35%	BBB
HOTEL HOURIA 2000	8 000	600 000	620 544	0,84%	BTL
PALM MARINA 2001	4 500	270 000	280 082	0,38%	BS
SKANES BEACH 2003	4 000	400 000	413 030	0,56%	BTEI / AB
SOTUVER 2002	2 000	200 000	209 665	0,28%	BB-
TUNISIE LEASING 2001-1	5 000	100 000	100 470	0,14%	BBB+
TUNISIE LEASING 2002-2	2 500	150 000	155 985	0,21%	BBB+
UNIFACTOR 2005/1	10 000	1 000 000	1 017 381	1,37%	ATB
* Titres émis par le Trésor		18 061 800	19 065 821	25,69%	
BTA 6,5% Mars 2009	8 600	8 561 800	8 925 686	12,03%	
BTA 7,5% Avril 2014	9.500	9 500 000	10 140 135	13,66%	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2005 concernent la souscription aux emprunts obligataires pour un montant nominal de 4 500 000 Dinars.

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2005 concernent les remboursements des obligations de sociétés échus pour un montant de 2 225 000 Dinars.

3 - 2 Note sur les revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 1 545 259 Dinars pour la période allant du 01/01/05 au 31/12/2005 contre 1 245 227 Dinars au 31/12/2004 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
- Revenus des obligations	630 560	455 768
- Revenus des Bons du Trésor	914 699	789 459
Total	1 545 259	1 245 227

3 - 3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 44 968 776 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation de titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net	Emetteur	Garantie
Comptes à terme	-	20 406 000	21 125 296	28,46%	B H	BH
Certificats de dépôts	-	9 500 000	8 997 054	12,12%	B H	BH
Billets de trésorerie HL	1 000	1 000 000	977 914	1,32%	Hannibal Lease	BFT
Billets de trésorerie HL	1 500	1 500 000	1 470 142	1,98%	Hannibal Lease	BIAT
Billets de trésorerie ML	3 000	3 000 000	2 966 741	3,98%	Modern Leasing	Noté A/F2
Billets de trésorerie SEPCM	2 000	2 000 000	1 739 456	2,34%	SEPCM	BH
Billets de trésorerie AIL	1 100	1 100 000	930 545	1,25%	A I L	BTKD
Billets de trésorerie AIL	1 000	1 000 000	830 213	1,11%	A I L	BTL
Billets de trésorerie AIL	1 000	1 000 000	905 190	1,22%	A I L	BTL

Billets de trésorerie AIL	1 000	1 000 000	865 686	1,17%	A I L	BTL
Billets de trésorerie MOLKA	500	500 000	468 333	0,63%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie MOLKA	500	500 000	447 350	0,60%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie MOLKA	500	500 000	427 702	0,58%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie MOLKA	500	500 000	409 252	0,55%	Hôtel Molka	BH
Billets de trésorerie Inoplast	700	700 000	625 886	0,84%	INOPLAST	BTL
Billets de trésorerie Inoplast	1 300	1 300 000	1 058 022	1,42%	INOPLAST	BTL
Billets de trésorerie Inoplast	850	850 000	723 994	0,97%	INOPLAST	BTL
Total	-	-	44 968 776	60,54%	-	-

3 - 4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2005 à 1 696 591 Dinars contre 1 024 071 Dinars au titre de l'exercice 2004 et représente le montant des intérêts courus au titre de la période 2005 sur les comptes à terme, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts des comptes à terme	935 495	424 418
Intérêts des billets de trésorerie	444 004	32 002
Intérêts des certificats de dépôt	317 092	567 651
Total	1 696 591	1 024 071

3 - 5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	Année 2005	Année 2004
<u>CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER</u>		
Montant	61 371 545	33 631 177
Nbre de titres	614 662	336 491
<u>SOUSCRIPTIONS REALISEES</u>		
Montant (Nominal)	95 034 200	76 932 500
Régul. des sommes non distribuables	-461 203	-74 933
Nbre de titres émis	950 342	769 325
<u>RACHATS EFFECTUES</u>		
Montant (Nominal)	-84 847 300	-49 115 400
Régul. des sommes non distribuables	413 728	49 090
Nbre de titres rachetés	-848 473	-491 154
<u>AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL</u>		
Moins values potentielles sur titres	-316 533	-50 137
Frais de négociation	-	-752
<u>CAPITAL AU 31 DECEMBRE</u>		
Montant	71 194 437	61 371 545
Nbre de titres	716 531	614 662
Nbre d'actionnaire	438	385

3 - 6 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 84 268 Dinars contre 74 850 Dinars au 31/12/2004 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Rémunération du gestionnaire à payer	83 088	73 670
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	84 268	74 850

3 - 7 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 251 776 Dinars contre 178 414 Dinars au 31/12/2004 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Jetons de présence	4 125	9 934
Actionnaires dividendes à payer	208 821	158 726
Etat retenue à la source	9 012	(18 593)
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	22 713	21 476

Redevance C M F à régler	6 270	5 515
T C L à payer	685	1 206
Autres Rémunérations à payer	150	150
Total	251 776	178 414

3 - 8 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôts et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 312 706 Dinars contre 228 021 Dinars au 31/12/2004 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Rémunération du gestionnaire	311 526	226 841
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	312 706	228 021

3 - 9 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle de Président du Conseil. Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 106 185 Dinars contre 93 864 Dinars au 31/12/2004 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Redevance C.M.F	69 006	51 237
Honoraires du commissaire aux comptes	22 326	24 180
Jetons de présence	4 540	10 163
Rémunération du Président de Conseil	2 140	2 100
T.C.L.	8 126	5 766
Autres charges	47	418
Total	106 185	93 864